

G.I.C : Groupement d'Intérêt Cynégétique

Fonctionnement de l'Association :

Le G.I.C est une association privée du type Loi du 1^{er} juillet 1901 qui fixe librement ses règles de constitution et de fonctionnement à la volonté entière de ses adhérents. Il a pour vocation de regrouper les détenteurs de droit de Chasse (Chasses privées ou communales) de façon à coordonner et animer toutes actions favorisant le développement et la gestion de gibier sur de vastes territoires.

Chacun chasse sur son propre territoire en propriété ou location.

Le G.I.C. permet de développer entre chaque membre la concertation pour une information collective afin de prendre des décisions constructives.

Généralement, le G.I.C. porte l'effort sur une espèce, tout au moins les premières années (lièvre, perdrix, faisán, chevreuil.....).En Mayenne, il y a actuellement 11 G.I.C.

- 7 gèrent le lièvre (Bonchamps les Craon, Les Portes de Bretagne, La Graissiere, l'Abbaye, Ahuillé, Saint Cyr le Gravelais, Averton)
- 3 gèrent le faisán et le lièvre (Beaumont, St Denis d'Anjou, Erve et Treulon)
- 1 gère le faisán (Saint Calais du Désert)

Le G.I.C de Saint Calais du Désert a pour but d'implanter sur le territoire de la commune une population de Faisans sauvages. Les oiseaux sont lâchés sur une période de 3 ans au cours de laquelle la chasse est fermée selon un plan de chasse défini par arrêté préfectoral.

Au bout des 3 ans, la chasse sera autorisée mais limitée par un nombre de bracelet. Le G.I.C. les distribuera à ses adhérents suivant les modalités définies aux assemblées générales.

Création des Volières sur la Commune :

Afin de réussir l'implantation de faisans sur la commune, il a fallu créer des volières comme celles ci-dessous :

Volière du Fresne ↗



Volière du Moulin à Papier ↗



Deux autres volières ont été construites à la Huttière et l'Ecoubière.

En 2008 et 2009, 400 faisandeaux issus de l'élevage de RAMBOUILLET, géré par l'ONF, ont été lâchés.

En 2010, l'association est allée récupérer des jeunes faisans au [Hameau de Pitié à SAINT PIERRE LE VIEUX](#), deux voyages ont été nécessaires, pour ramener 400 faisans.

Voici quelques photos des lieux :

Volière de Saint Pierre le Vieux ↗



Jeunes Faisans de 8 semaines ↗



Capture des animaux ↗



Préparation Transport pour
St Calais du Désert ↗



L'alimentation en eau ↗



Les faisans arrivés à destination, ils sont mis dans chacune des volières, (le Fresne, le Moulin à Papier, La Huttière et l'Ecoubière). Le temps d'adaptation est d'une semaine (pour l'alimentation en blé avec des seaux agrainoirs) des lâchés sont fait régulièrement dans le mois qui suit leur arrivée.

Une population de faisans communs connaît beaucoup de pertes :

- ☞ Prédation
- ☞ Accidents (collisions, machinisme,...)
- ☞ Dispersion (oiseaux partant loin du territoire)

Pour aider une population de faisans à s'implanter, il faut :

- ☞ Limiter les prédateurs : Chasse, Piégeage
- ☞ Aménager le territoire : Culture à gibier, Agrainage
- ☞ Effectuer des prélèvements réfléchis : Plan de chasse.

Constitution du G.I.C. :

Le G.I.C est constitué de personnes privées et de la Société de Chasse de la commune de Saint Calais.

Le Président :	Mr Joël CLAVREUL	Tél : 02.43.03.86.37
Vice Président :	Mr Marcel BILHEUX	Tél : 02.43.03.80.88
Secrétaire :	Mr Christophe RIVIERE	Tél : 06.75.94.19.95
Trésorier :	Mr Daniel LE MESNIL	Tél : 06.70.78.01.44